

Une classe violente

Cette classe de seconde BEP Electrotechnique est constituée de 20 élèves affectés en liste principale, 1 sur liste supplémentaire, une candidature spontanée et 2 redoublants : donc en principe des élèves motivés.

Les trois premières semaines, un élève se fait remarquer : 5 avertissements pour retards, absences, comportement. Le niveau faible de l'élève, son comportement, son manque de motivation, son dossier d'orientation trop lacunaire nous ont confirmé dans notre analyse et prise de décision, rechercher une autre solution pour cet élève. Après différents entretiens avec l'élève et son père, nous l'avons accompagné dans une recherche d'apprentissage et de ce fait obtenu sa démission le 13 octobre.

Fin septembre, un autre élève de la classe se fait remarquer par une bagarre le 29 Septembre, un refus d'obéissance le 10 octobre, manifestation de violence le 16 octobre, agressions verbales, menaces et insultes, grossièretés non contenues en cours, dans les couloirs et à la sortie du lycée. Le lendemain, lors d'un entretien, il est annoncé à l'élève et à son père qu'une plainte a été déposée par l'enseignant et qu'un conseil de discipline sera mis en place. Cette information déclenche une crise de violence et la C.P.E. a toutes les peines du monde à contenir l'élève. Le conseil prononce l'exclusion de l'élève. L'assistante sociale accepte d'assurer l'accompagnement de cet élève et il est actuellement en recherche de solution. La rapidité du conseil de discipline peut s'expliquer par l'analyse du comportement de l'élève (capacité de passage à l'acte) et par la non capacité de l'enseignant de gérer un groupe d'élèves peu faciles.

Devant les difficultés pédagogiques et relationnelles de l'enseignant un tutorat par un professeur extérieur à l'établissement est mis en place.

On aurait pu croire que les phénomènes de violence étaient liés essentiellement aux faiblesses des enseignants car les problèmes rencontrés existaient presque uniquement dans le groupe 2.

Après le conseil de classe et durant les mois de décembre et janvier, la violence prend des proportions plus générales : dégradation du matériel, sabotage des circuits électriques, fils de 380 volts mis à nu sur les tables de manipulation pendant les cours, dégradations dans le lycée aux origines incertaines. Parallèlement, on constate que se généralisent un absentéisme très important, des retards et une démotivation générale.

L'ensemble de l'équipe ne sait plus gérer, ne prend pas les élèves sur le fait et est démunie face à un phénomène de groupe. Les différents rappels à l'ordre écrits ou oraux, individuels et collectifs ne produisent aucun effet sur le groupe.

Le 15 Janvier, l'équipe de direction prend la décision d'un conseil de discipline pour un élève du groupe 2 : comportement agressif, refus de prendre en compte les remarques, emportement et refus d'obéir, avec l'intention de ne pas demander l'exclusion définitive.

Le jour du conseil, les élèves sont informés par le proviseur qu'ils seront reçus individuellement avec leurs familles 3 jours plus tard. En fin de matinée, les élèves libérés pour cause de réunion (deuxième jour du ramadan) dégradent fortement les couloirs, brisent deux baies vitrées, arrachent une rampe dans la montée d'escaliers. Un élève de cette classe vu à proximité au moment des faits est fortement soupçonné. L'élève devant comparaître en conseil de discipline interpelle et insulte son professeur, refuse de quitter l'établissement, participe sinon crée l'agitation générale. Le soir, devant l'attitude totalement négative de l'élève, le conseil décide l'exclusion à l'unanimité.

Deux jours après, l'élève exclu s'infiltré dans l'établissement à 3 reprises avec deux jeunes de l'extérieur, arrache la rampe intérieure et une chaîne sur le portail, entre dans une classe et insulte un professeur faisant partie du conseil de discipline : dépôt de plainte au commissariat par l'enseignant et le proviseur adjoint. L'élève va être convoqué à la maison de la justice.

L'équipe éducative se concerta : que faire ?